

Chambre régionale
des comptes
Auvergne-Rhône-Alpes



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SES REPONSES

Commune de
Roybon (38)
Exercices 2009 à 2015

**Roybon évite une augmentation
des impôts de 27,2% !**

Observations définitives
délibérées le 5 décembre 2016



Le budget 2017 de la commune



Travaux sur la berge de l'Aigue Noire



Deux nouveaux logements

JUIN À AOÛT 2017

SOMMAIRE



FINANCES

P. 4



VIE DE LA COMMUNE

P. 10



LES PROJETS EN COURS

P. 15



EN DIRECT DE LA
BIBLIOTHÈQUE

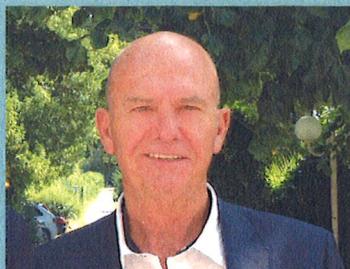
P. 17



AGENDA

P. 19

EDITO



Chères Roybonnaïses,
Chers Roybonnais,

Voilà trois ans que la nouvelle équipe municipale est en place.

A mi-mandat il est utile de faire un point d'étape avant d'entamer cette deuxième partie de notre action au service de Roybon et de ses habitants.

Nous avons été contraints de concentrer une grande part de notre énergie à l'assainissement de nos finances. Le retour à une épargne nette positive, c'est-à-dire le remboursement de la charge de la dette (intérêts+ capital) sans puiser dans notre épargne, est déjà une grande satisfaction et nous met à l'abri de cette hausse d'impôt massive que préconisaient les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes.

Dans le même temps, nous avons mené à bien des réalisations importantes :

- sauvegarde du bureau de poste et implantation d'une Maison de Services au Public (MSAP)
- Retour d'un distributeur automatique de billets
- Relance du contournement à la charge du Département (plus de 2 millions d'euros)
- Rénovation de la salle des anciens
- Rénovation de la salle du Conseil
- Déménagement de la mairie pour un meilleur accueil du public avec des horaires d'ouverture élargis
- Gratuité des activités périscolaires et sorties culturelles à chaque vacances scolaires organisées par la bibliothèque
- Extension de la terrasse du bar du lac
- Lancement du programme d'un nouvel EHPAD

Et beaucoup d'autres projets sont en cours, dont certains vous sont présentés dans ce journal...

Jour après jour Roybon retrouve des forces et prépare l'avenir !

Fidèlement,

Serge PERRAUD

L'ANNÉE 2017 CONFIRMERA
L'AMÉLIORATION DES FINANCES
COMMUNALES !

PAGE 4

TRAVAUX SUR LA BERGE
DE L'AIGUE NOIRE!

PAGE 11

LE CRITÉRIUM DU DAUPHINÉ
À ROYBON
PAGES 19

L'année 2017 confirmera l'amélioration des finances communales !

Un des enjeux majeurs du mandat 2014-2020 que nous conduisons, est de redresser l'état des finances communales. Cette mission doit être remplie pour quiconque souhaite voir notre commune se développer et porter l'avenir de notre territoire.

Cette mission ne doit pas seulement être analysée comme un enjeu budgétaire. Redresser les finances de la commune c'est lui permettre d'agir davantage pour l'amélioration de la vie quotidienne des roybonnais et mener de grands travaux comme la requalification de la Grande Rue.

C'est objectif est conduit avec le souci de préserver, voire d'améliorer des politiques fondamentales : soutien aux associations, gratuité des activités périscolaires, développement des activités culturelles, maintien du lien intergénérationnel, maîtrise de la fiscalité locale, développement des services publics et des commerces de proximité, rénovation du patrimoine communal et loyers accessibles...).

L'enjeu, c'est également penser, et mettre en œuvre, des projets de développement pour notre commune afin de bâtir son avenir, en ayant pleinement conscience de ses atouts et des richesses de notre territoire (soutien au projet Center Parcs, réalisation du contournement routier, développement de la zone du Lac et de l'attractivité touristique de la commune, construction du nouvel EHPAD, installation d'un distributeur de billets et d'une maison de services au public...).

Alors que la mise sous tutelle pour certains dès 2016, et que Comptes estimait un retour à (avec une augmentation de la obtenus ont permis d'éviter fiscalité et même de dégager d'investissement.



sonnait comme une évidence la Chambre Régionale des l'équilibre financier en 2019 fiscalité de 27 %), les résultats cette hausse massive de la une petite capacité

L'exercice 2016 a été salué par le Trésor Public, en raison de la diminution des dépenses (-9 %) et de l'augmentation des recettes de fonctionnement (+ 4,4 %).

Les mesures de rigueur budgétaire, de suivi assidu des dépenses et des recettes, les choix politiques forts et efficaces, la rénovation optimisée et la location rapide du parc immobilier communal ont permis à la commune de voir sa capacité d'autofinancement brute tripler en 2016, par rapport à 2015, et de s'acquitter de la totalité de sa dette annuelle (capital et intérêts) sans entamer ses réserves. Situation inédite sur les 5 dernières années...

Vous trouverez dans les pages qui suivent quelques schémas clairs mettant en lumière les grandes orientations du budget de la commune, tant en fonctionnement qu'en investissement, afin de mieux comprendre le cadre financier dans lequel notre commune évolue.

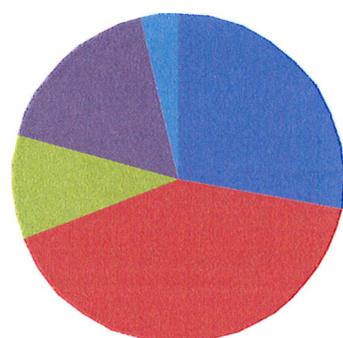
Un Budget 2017 fidèle au cap fixé, entre baisse des dépenses et hausse des recettes

Le budget 2017 répond à une stratégie de gestion identique à celle initiée depuis 2014, qui porte ses fruits depuis 2016. Le schéma est simple : diminuer les dépenses de fonctionnement, augmenter les recettes de fonctionnement, maîtriser la fiscalité locale, désendetter la commune et mener des projets d'investissement cohérents et responsables.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2017 sont en baisse de 4,62 % par rapport aux prévisions de l'année 2016 ! Le budget primitif 2017 doit être analysé, pour les dépenses de fonctionnement, au regard des éléments suivants :

- Maintien des budgets Ecole, Bibliothèque, Culture, Associations ;
- Maintien de la gratuité des activités périscolaires pour les familles ;
- Maintien des dépenses d'entretien des bâtiments communaux ;
- Diminution des charges à caractère général ;
- Diminution continue de la masse salariale grâce à la nouvelle organisation des services ;
- Désendettement en cours ;

Dépenses de Fonctionnement - 2017



- Charges à caractère général 281 891 €
- Charges de personnel 413 980 €
- Autres charges de gestion courante 102 016 €
- Charges financières (intérêts) 171 936 €
- Dotations et Provisions 37 760 €

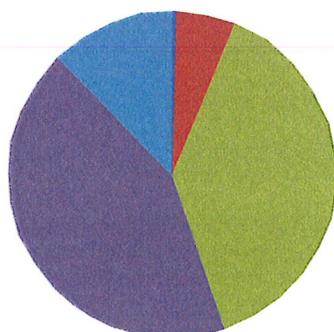
Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2017 sont en hausse de 1,7 % par rapport aux prévisions de l'année 2016 !

Alors que la municipalité n'a pas souhaité augmenter les taux d'impôts locaux en 2017, en raison de l'effort demandé aux royonnais l'an dernier et de la qualité des résultats financiers obtenus,

Alors que les dotations de l'Etat à la commune continuent à diminuer,

La municipalité prévoit une hausse des recettes de fonctionnement de 1,7 % - par rapport aux prévisions de l'année 2016 -en raison de l'augmentation des loyers perçus, d'un meilleur suivi des recettes liées aux conventions signées par la mairie (entre communes, avec l'intercommunalité...) et d'un mode de facturation plus efficace de la cantine scolaire.

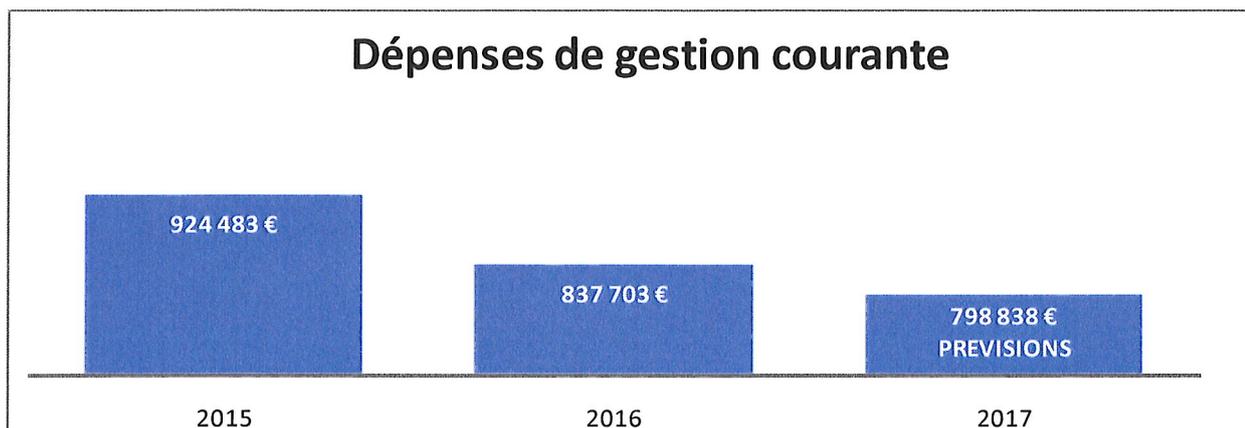
Recettes de Fonctionnement - 2017



- Atténuations de charges 3 750 €
- Produits de services, domaine et ventes 70 200 €
- Impôts et taxes 459 481 €
- Dotations et participations 508 498 €
- Autres produits de gestion courante 146 504 €
- Produits financiers et exceptionnels 231 €

UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT QUI S'AMÉLIORE, SUR LA DURÉE...

Dépenses de gestion courante

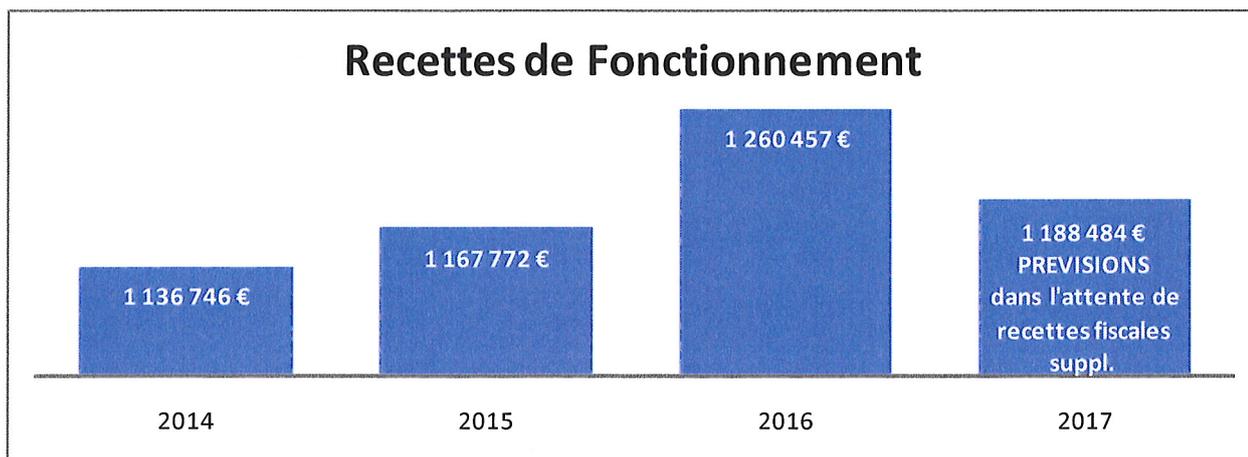


Les dépenses de gestion courante représentent les dépenses nécessaires au fonctionnement des services municipaux, la masse salariale des agents et les subventions aux associations.

Elles représentent également les marges de manœuvre sur lesquelles les économies les plus importantes sont réalisées. Néanmoins, la municipalité a souhaité préserver et maintenir les budgets de l'école, de la bibliothèque, de la culture, des associations.

On constate que les dépenses de gestion courante prévisionnelles chutent de manière importante sur les 2 exercices précédents et qu'une prévision à la baisse est inscrite au budget 2017. Cela signifie que les services municipaux œuvrent mieux avec des moyens financiers raisonnables. Aussi, la commune a pris à bras le corps les dossiers complexes engageant lourdement les finances communales, et notamment celui des copieurs du secrétariat de mairie et de l'école, contrats signés en 2013, sur lequel nous reviendrons dans les prochains mois.

Recettes de Fonctionnement

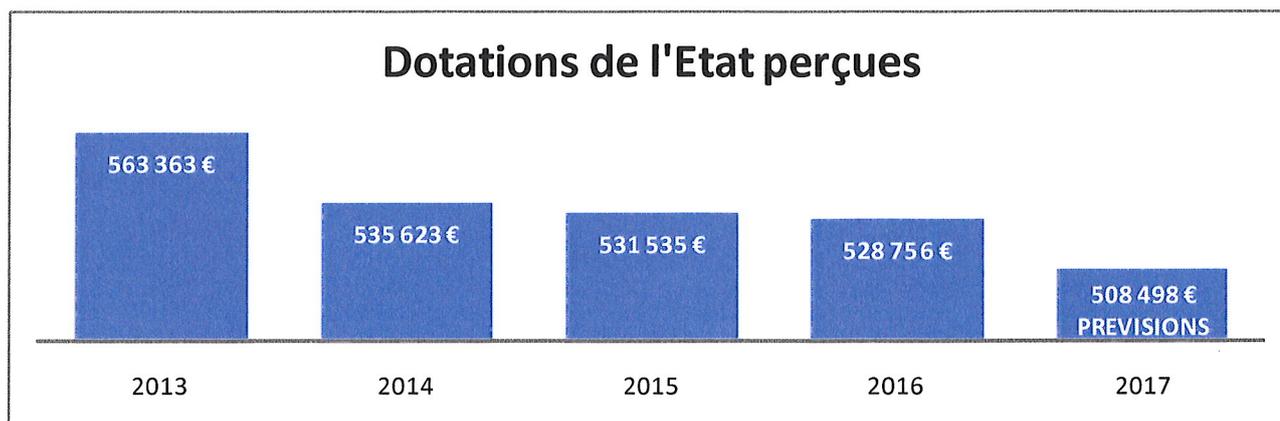


ATTENTION : Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2017 seront majorées dans des proportions que nous ne connaissons pas pour l'instant, en raison d'une réévaluation des bases locatives de plusieurs dizaines de locaux situés sur la commune.

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées des produits fiscaux (taxes foncières et taxes d'habitation), des dotations de l'Etat, des recettes de loyers et des facturations diverses (cantine scolaire, portage des repas, conventions entre les communes...).

Rechercher de nouvelles recettes tout en maîtrisant la fiscalité locale est une exigence. Dans le but de dégager des excédents budgétaires suffisants pour rembourser le capital de la dette et financer certaines opérations d'investissement, et pour construire l'avenir de Roybon, la commune a fait le choix, dès avril 2014, de rénover, de développer et d'optimiser la gestion de son patrimoine immobilier pour créer une offre de logements de qualité à destination, notamment, des familles en pratiquant des loyers accessibles au plus grand nombre. C'est une source de recettes et d'attractivité supplémentaire.

Dotations de l'Etat perçues



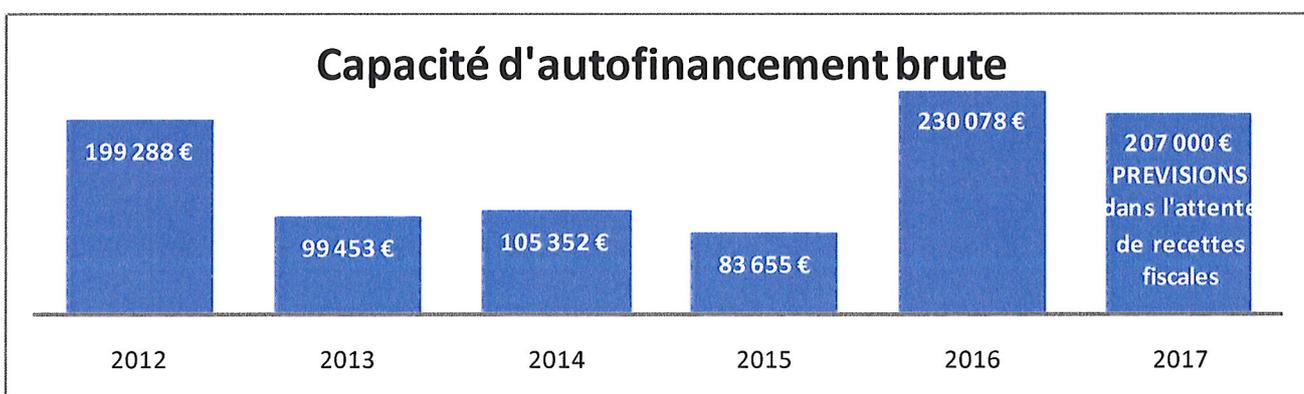
Recettes de loyers



Autre source de recettes supplémentaires et véritable mesure de justice fiscale entre les habitants, la commune a réuni en 2016 la Commission communale des impôts directs, dans le but d'harmoniser les bases locatives des locaux existants sur la commune. En effet, certains bâtiments n'étaient pas déclarés à leur juste valeur, la conséquence était que les impôts locaux n'étaient pas en adéquation avec les prestations réelles des bâtiments. Cette situation générait une inégalité face à l'impôt entre les habitants et amputait la commune de recettes fiscales légitimes.

Dans l'attente des procédures de l'administration fiscale, nous ne pouvons estimer, à ce jour, les recettes fiscales supplémentaires.

Capacité d'autofinancement brute



La capacité d'autofinancement brute sera, sauf imprévu, réévaluée à la hausse pour l'année 2017 compte tenu des nouvelles recettes de fonctionnement à percevoir, qui ne peuvent aujourd'hui être estimées. Son montant doit être supérieur au capital de la dette à rembourser.

La capacité d'autofinancement brute est, en résumé, la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Cet excédent permet alors de rembourser le capital de la dette (en section d'investissement) et de financer des opérations d'investissement sans avoir recours aux réserves financières reconstituées, et à l'emprunt.

Comme l'a rappelé Madame la Trésorière, dans son analyse annuelle, « la capacité d'autofinancement brute a triplé au cours du dernier exercice. Cela permet à la commune de couvrir la totalité du service de sa dette avec ses ressources propres d'ex- 7 exploitation, situation qui ne s'était pas produite au cours des 5 dernières années »

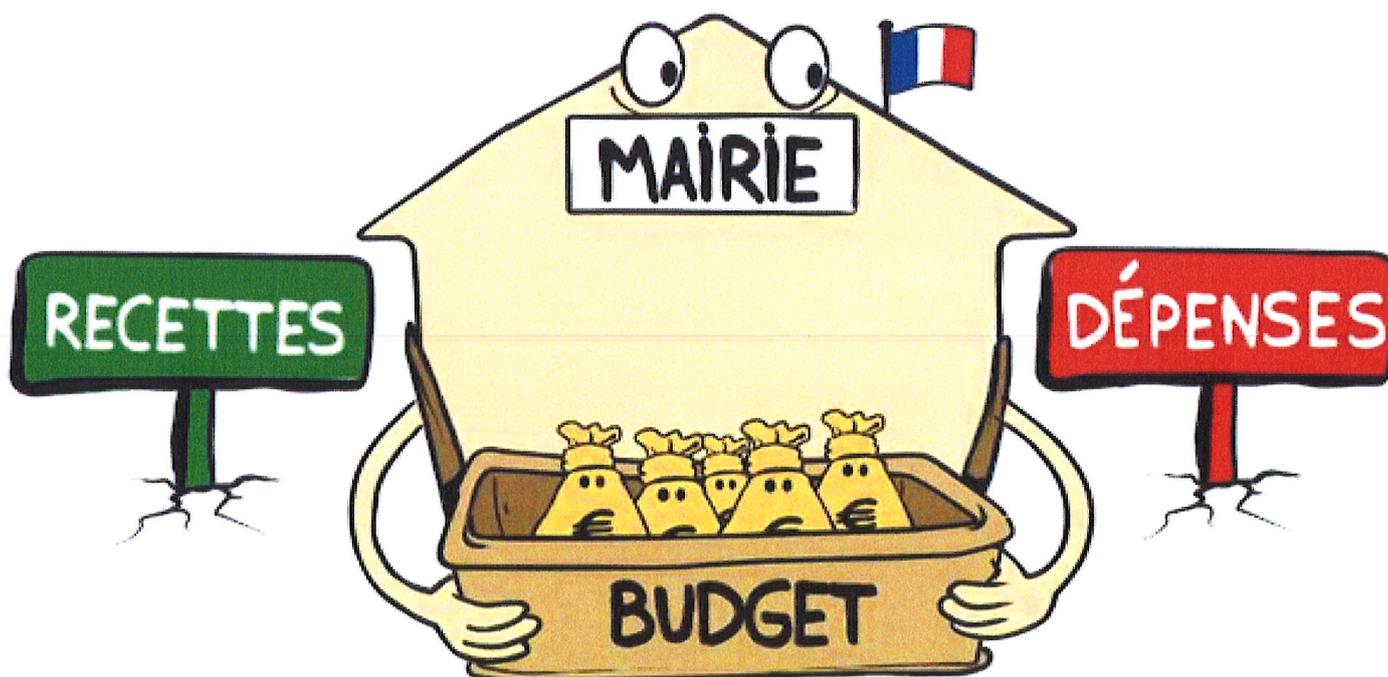
Les projets d'investissement prévus pour l'année 2017

Les projets d'investissement ne peuvent être conduits qu'à la condition que :

- La section de fonctionnement soit suffisamment excédentaire ;
- Le désendettement de la commune se poursuive ;
- Les opérations soient financées sur fonds propres (sans emprunt) mais également au moyen de subventions ;

La commune a donc fait le choix, conformément aux enjeux évoqués précédemment, de réaliser au cours de l'année 2017 les opérations suivantes :

- * Création de 2 logements d'habitation dans les locaux de l'ancien secrétariat de mairie ;
- * Travaux d'entretien de voiries communales ;
- * Continuité des travaux de reprises des concessions du cimetière ;
- * Finalisation des travaux d'extension de la terrasse du bar du Lac ;
- * Financement d'un parcours de santé en extérieur pour tous les « seniors » de Roybon ;
- * Etude d'urbanisme et d'aménagement du centre-bourg (Grande Rue et ses abords...) ;
- * Création d'une stèle du souvenir en mémoire des Harkis ;
- * Financement d'opérations en vue de la construction du nouvel EHPAD de Roybon ;



La CRC conseille d'augmenter les impôts de 27,2%. La municipalité évite ce coup de massue aux Roybonnais

La Chambre Régionale des Comptes a récemment produit un rapport sur la situation financière de la commune à la suite d'un examen des comptes portant sur la période 2015.

Ce rapport est consultable dans son intégralité sur le site internet de la commune.

S'agissant de la situation financière, les magistrats soulignent que :

- ↳ L'excédent brut de fonctionnement a diminué de 16% entre 2010 et 2014.
- ↳ Du fait de la dégradation de l'excédent brut de fonctionnement, la CAF bute (ce qui permet chaque année de rembourser le capital de la dette) a diminué de 56,6% sur la même période.
- ↳ Toujours sur la période 2009-2014, la commune a réalisé trois opérations d'investissement d'importance, pour un montant de 3,2 millions... Ces dépenses qui représentent 491 € par habitant et par an, contre 283 € en moyenne par habitant pour une commune dans la strate équivalente en 2014, n'ont pas fait l'objet d'une stratégie globale préalable à leur engagement.

En conclusion sur l'analyse financière, les magistrats écrivent : « la situation financière de la commune apparaît particulièrement critique en fin de période. Le budget communal est en effet exposé durablement à un risque de déséquilibre, du fait du défaut de capacité d'autofinancement et du caractère non pérenne de ressources telles que les ventes de terrain ou l'attribution de subventions qui ont contribué, par le passé, à la couverture de l'annuité en capital. »

Sur ces bases, la CRC a réalisé un scénario préconisant une augmentation des impôts de 27,2%.

Depuis, la fin 2015, la municipalité a mis en place un plan de redressement avec de nombreuses mesures d'économies et a su trouver des recettes nouvelles, notamment grâce à une gestion plus dynamique du parc immobilier de la commune, une stratégie de recherche de subventions et l'appel de règlements qui n'étaient plus sollicités. Les élus ont également diminué leurs indemnités. Grâce à l'ensemble des mesures mises en œuvre il a été possible de limiter l'augmentation des impôts à 7,29%, soit près de 4 fois moins que la préconisation des magistrats.

Aujourd'hui, l'équipe municipale est résolument tournée vers l'avenir pour consolider ces résultats et, progressivement, retrouver une capacité d'investissement afin d'entreprendre les travaux nécessaires au développement et à l'embellissement de la commune. C'est un travail de longue haleine qui nécessite une rigueur de gestion et une attention de tous les jours.

DU NOUVEAU À LA BOULANGERIE !



C'est à un jeune couple drômois que le boulanger de Roybon laisse la main.

M. Nicolas VIE et Mme Charlotte VINCENT, tous deux issus d'une famille d'artisans ont repris la boulangerie du village depuis le 2 juin.

La boulangerie sera ouverte :

- ↳ tous les matins le mois de juin de 06h30 à 13h00 (le temps de faire quelque travaux de rénovation),
- ↳ 7jours/7 en juillet et août, de 06h30 à 13h et de 16h00 à 19h30
- ↳ au 1er septembre 2017 la boulangerie reprendra ses horaires habituels tous les jours de 06h30 à 13h et de 16h00 à 19h30 (fermeture le jeudi toute la journée et le dimanche après-midi).

La boulangerie propose des produits tels que : pains de tradition française, pains spéciaux, viennoiserie, pâtisserie, petite épicerie ainsi qu'un service traiteur.

Vous êtes naturellement les bienvenus pour vos achats quotidiens. L'occasion de faire connaissance...

Travaux sur la berge de l'Aigue Noire



Les orages de l'automne 2013 ont provoqué des dégâts significatifs sur les berges de l'Aigue Noire, en particulier à proximité des logements PLURALIS.

A terme, ces dégâts, combinés avec l'érosion engendrée, auraient pu menacer les habitations situées à proximité.

C'est pourquoi, la commune, dans le cadre du contrat de rivière existant a délégué la maîtrise d'ouvrage de travaux de réfection à la Communauté de Commune Porte de Drome Ardèche.



Ce chantier a été réalisé courant avril par le centre de formation Professionnel forestier dans le cadre des chantiers-école de la formation Technicien en entretien de cours d'eau.

Le montant total des travaux s'est élevé à environ 13 000 € mais la contribution de la commune est limitée à environ 2 500 €, notamment grâce à des subventions de l'agence de l'Eau.



DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE ?

Pourquoi pas vous ?

La caserne des pompiers de ROYBON recrute

Afin de pouvoir continuer d'assurer les secours, de renforcer son effectif et d'anticiper le bon fonctionnement de la caserne de ROYBON, celle ci recrute des hommes et femmes qui, en marge de leur activité professionnelle souhaitent volontairement s'investir pour porter secours à autrui. Nous en appelons à votre altruisme et votre sens civique.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont des hommes et des femmes qui décident de consacrer une partie de leur temps libre aux missions de secours à personnes, prévention, protection et lutte contre l'incendie, préparation des mesures de sauvegarde et d'organisation des moyens de secours. **Ils vivent leur engagement en parallèle de leur métier, de leurs études...** Ouvrier, agriculteur, étudiant, artisan, cadre, mère au foyer, chacun a sa place chez les Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Devenir Sapeur-Pompier Volontaire :

- Vous souhaitez donner de votre temps libre au service des autres
- Vous avez entre 16 et 50 ans
- Vous résidez à moins de 10 minutes de la caserne
- Vous êtes en bonne santé (+vaccin hépatite B à faire)

Le **recrutement** se fait par voie d'engagement auprès du service Départemental d'Incendie et de Secours. Il est ouvert **aux hommes et aux femmes** satisfaisant aux conditions réglementaires. L'engagement est pris pour cinq ans, renouvelé après avis du chef de caserne. Le premier engagement est assorti d'une période probatoire de trois ans maximum au cours de laquelle la formation initiale doit être validée. Au cours de cette période, il peut être mis fin à l'engagement à tout moment. Les dossiers doivent se faire en mars pour un engagement au 15 juin et en octobre pour un engagement au 1er janvier.

L'aptitude physique et médicale

Intervenir au secours des autres ne veut pas dire se mettre en danger. Toutes les garanties médicales sont prises pour que les personnes soient opérationnelles dans les meilleures conditions possibles. Des visites médicales annuelles sont pratiquées avec une possibilité de restriction opérationnelle.

Volontaire ne veut pas dire Bénévole

Le Sapeur-Pompier Volontaire bénéficie d'une protection sociale dans le cadre de son activité et d'une rémunération. Il perçoit des indemnités dont le taux diffère selon l'activité (gardes, manœuvres, stages, interventions...).

Sapeur-Pompier Volontaire : un atout pour votre entreprise.

Associer volontariat et activité professionnelle c'est possible. **Le sapeur-pompier volontaire devient acteur de la sécurité de son entreprise.** Des conventions de disponibilité existent pour faciliter votre engagement de sapeur-pompier en accord avec votre employeur.

Formation et Avancement:

Le premier engagement comprend une période probatoire, permettant l'acquisition de la formation initiale qui ne peut être inférieure à 1 an ni supérieure à trois ans. La formation, partie fondamentale de l'activité, dont bénéficie tout Sapeur-Pompier Volontaire comprend:

Une **formation initiale adaptée** aux missions effectivement confiées au sapeur-pompier volontaire et nécessaire à leur accomplissement, elle est d'une durée de 29 jours répartis sur 6 stages. Cette formation modulaire est à valider avant la fin de la période probatoire.

DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

La formation continue obligatoire de 40 heures destinées à permettre le maintien des compétences, l'adaptation aux fonctions et l'entretien des spécialités, est organisée essentiellement dans les casernes et en week-end ou soirée. La formation de perfectionnement liée à l'avancement et à l'acquisition de spécialités

Les délais d'intervention

Les engins doivent partir le plus rapidement possible en intervention. Les sapeurs-pompiers doivent résider de façon à répondre à cette contrainte.

Une disponibilité organisable

Les systèmes informatiques de traitement de l'alerte permettent de programmer la disponibilité des sapeurs-pompiers : ceci rend plus souple la gestion du temps et optimise la distribution des secours. Chaque sapeur-pompier doit s'intégrer dans le planning de la caserne afin d'assurer une continuité des secours. La disponibilité est une donnée fondamentale pour la couverture des secours

La participation de chacun dans la vie du centre est également importante : cérémonies officielles et rencontres sportives en sont des exemples.

Le respect des règlements

Les droits et obligations des sapeurs-pompiers volontaires sont les mêmes que pour les fonctionnaires (loi du 13 juillet 1983).

Le sapeur-pompier doit respecter la discipline du corps, la tenue, les règlements intérieur et opérationnel. Il doit présenter une image digne du service et être de bonne moralité.

Une reconnaissance du service rendu

Le temps consacré au service des autres au titre du volontariat, ne relève pas d'une logique économique. Toutefois, une indemnité est versée sous forme de vacations pour le temps passé en intervention et pour les missions administratives, de formation ou techniques qui peuvent être effectuées. Ces vacations ne sont pas imposables.

De plus, une prestation de fidélisation et de reconnaissance est mise en place en remerciement du temps consacré aux autres, sous forme d'une prime annuelle dont le montant est fonction de la durée de l'engagement, après 20 ans de service minimum et 55 ans d'âge.

Un atout pour sa vie professionnelle

Le sapeur-pompier volontaire, en donnant du temps pour les autres, démontre sa volonté et sa disponibilité. Ces valeurs sont souvent recherchées dans le monde du travail. Les formations proposées sont également un atout pour élargir le champ des compétences.

De plus, cette fonction lui transmet une réelle expérience professionnelle, de prise de décision, de respect de la hiérarchie, de management...

Les missions de sapeur-pompier offrent la possibilité de travailler en relation avec d'autres administrations (DDE, gendarmerie, SMUR, mairie...) ou des secteurs privés divers.

La vie des casernes

L'ambiance des casernes, la camaraderie, l'entraide sont des points forts pour les sapeurs-pompiers. L'appartenance à un service public "reconnu" est fort et motivant. L'esprit associatif est entretenu par les amicales réunies au sein de l'Union départementale des sapeurs-pompiers. Elles œuvrent pour l'entraide, la solidarité et le devoir de mémoire.

Vous êtes motivé pour nous rejoindre, alors envoyez un courrier avec vos coordonnées et une lettre de motivation à l'adresse suivante :

Monsieur le chef de caserne de ROYBON
101 Route de Montfalcon
38940 ROYBON.

Nous vous contacterons.

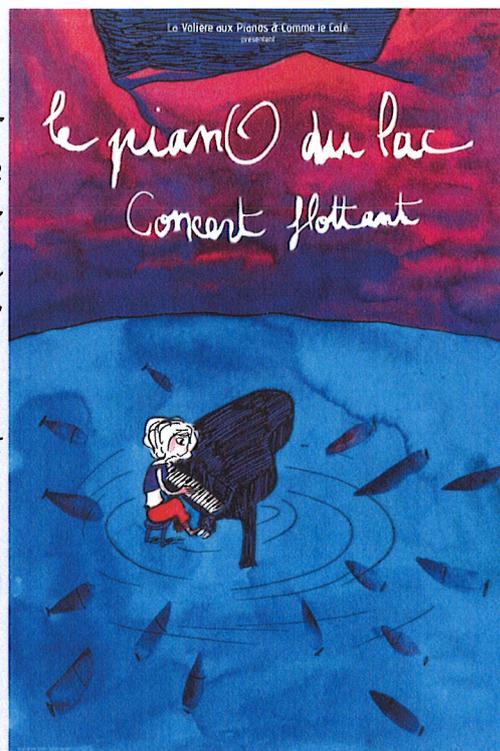
Lieutenant Jean Pierre DUPORT.

un pianO, une plage, un lac.

Une soirée sur le rivage pour se laisser bercer par le flot d'un récital classique, d'une improvisation au fil de l'eau, d'une voix ensorceleuse, poétique ou espiègle, d'un violoncelle flottant et d'étranges instruments aquatique.

« La Volière au pianO » effectue une tournée et s'arrêtera à Roybon :

*concert sur le lac le Dimanche 11
Juin à 19h00*



DIMANCHE 11 JUIN

Repas raviolas organisé par le Comité paroissial partir de 12h à la salle des fêtes

Renseignements : 04.76.38.56.19 / 04.76.36.20.28

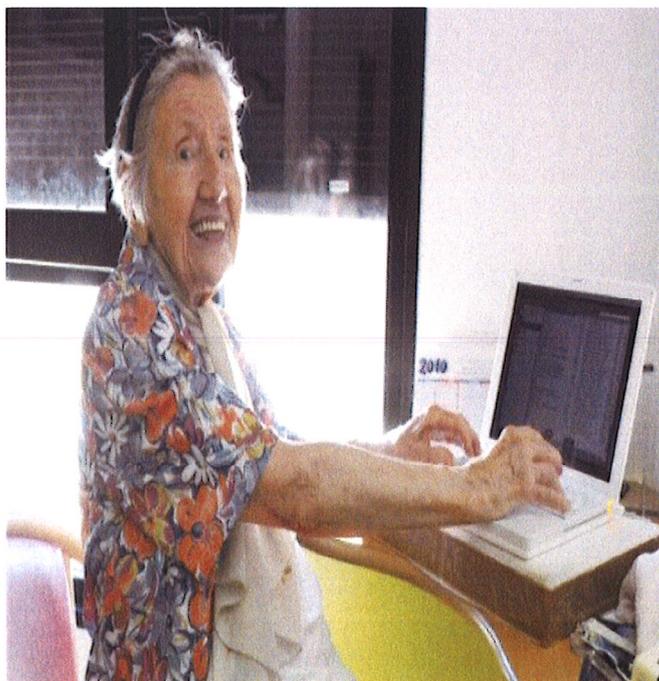
Association BIEN VIVRE SUR NOTRE TERRITOIRE

Nous vous proposons deux nouvelles activités pour la rentrée de septembre, en direction des personnes ayant plus de 60 ans:

Réviser le Code de la route de manière ludique : des moments de convivialité à partager avec le Code Rousseau, pour vérifier ses connaissances !

Des projections de films : un film des années 1970 sera projeté gratuitement (lieu et date à définir) !

Pour toute information complémentaire, contactez les responsables de l'association au 06.76.48.90.39



LES PROJETS EN COURS

A ROYBON LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES SONT LES BIENVENUS !

Pour encourager l'usage du véhicule électrique, le Syndicat des Energies de l'Isère (SEDI) déploie à travers l'Isère un réseau de bornes de recharge. 20 bornes sont d'ores et déjà opérationnelles, et 79 autres seront installées en 2017. Ce projet est aidé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et par Bièvre Isère Communauté pour les implantations situées sur son territoire.

La commune a saisi cette opportunité et le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité une délibération approuvant le transfert de la compétence et le principe de l'implantation. Cette borne de recharge

sera installée fin 2017 – début 2018, Place Jean PERRAUD. Il faut souligner que grâce aux différents soutiens financiers, le coût de cette opération est à peine de 1 000 € pour la commune.



BIENTÔT, UN PARCOURS SANTÉ À VOCATION THÉRAPEUTIQUE



Le Conseil Municipal a approuvé le principe de l'acquisition et de l'installation d'un parcours santé à vocation thérapeutique. Cette installation sera installée dans la cour de l'EHPAD René Marion avec lequel une convention doit être signée. Il est ainsi convenu que cet équipement sera accessible à tous les seniors de la commune. Si ce projet voit le jour, c'est en particulier grâce à notre Sénateur Bernard SAUGEY qui apporte son concours financier dans le cadre de la réserve parlementaire. L'EHPAD est également un partenaire important ce qui permet de réduire sensiblement la contribution de la commune.

Ce projet a d'autant plus de sens que selon les dernières données INSEE les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 36,1% de la population de la commune contre 23,9% au niveau national.

Naturellement, cette installation est démontable et sera déménagée dans la cour du nouvel EHPAD en 2020.



RÉALISATION DE DEUX NOUVEAUX LOGEMENTS

Comme chacun le sait la mairie est installée depuis 15 mois dans l'ancienne maison du canton, route de Montfalcon. Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité en début d'année un projet de transformation des anciens bureaux en logements. Les travaux ont débuté au mois d'avril et nous espérons une livraison pour la fin juin. Réalisé avec le concours financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de son plan « Ruralité », ce chantier permettra de proposer à la location deux logements de près de 100 m², tous les deux composés de deux chambres, un séjour, une cuisine et une salle de bain, celui du RDC comprenant une petite terrasse. Les loyers mensuels, en cours de validation, devraient s'élever entre 400 et 500 €. De plus amples renseignements peuvent être communiqués sur demande en mairie et des visites seront organisées pour les personnes intéressées.



SANS PESTICIDES, ça coule de source !



PLAN DE DÉSHERBAGE COMMUNAL

La loi de transition énergétique prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017.

La municipalité souscrit pleinement à cet objectif ambitieux positif en matière de santé publique et de protection de l'environnement.

Dès l'an dernier nous avons débuté une phase de transition en sensibilisant les agents et en procédant à l'achat d'un réciprocapteur.

Il nous faut franchir une nouvelle étape si nous voulons améliorer l'entretien des espaces publics dans le respect de la nouvelle législation avec l'acquisition à terme d'un matériel plus conséquent.

Dans un premier temps, il convient de réaliser un plan de désherbage pour une gestion alternative à l'usage des pesticides afin d'intégrer les évolutions de la réglementation, faire évoluer les pratiques, définir de nouveaux objectifs d'entretien et définir de nouvelles méthodes de travail.

Ce travail va être réalisé avec l'aide d'un organisme spécialisé dont le coût de la prestation (inférieur à 5 000 €) est subventionné à 80% par l'Agence de l'Eau.

C'est sur la base de ses recommandations que la commune pourra envisager d'acquérir dans un deuxième temps un matériel adapté (l'achat du matériel étant lui-même subventionné).

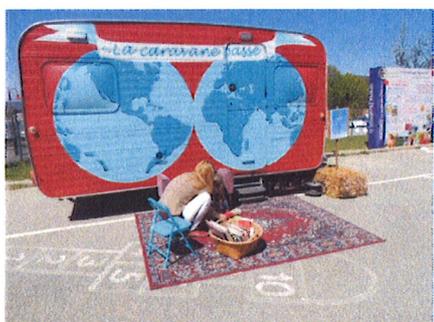
« RAMÈNE TA GRAINE » RETOUR SUR LA JOURNÉE

Plus de 300 personnes se sont déplacées pour la 2^{ème} édition de « Ramène ta Graine », journée organisée par les bibliothèques de Roybon et Viriville.

Une belle journée pour venir flâner sur le marché de producteurs ou bien participer aux animations qui étaient proposées : les enfants pouvaient fabriquer des instruments de musique avec des légumes ou bien des bombes à graines pour fleurir les abords de l'école... les adultes n'étaient pas oubliés, certains ont troqué des plants ou graines, d'autres ont participé aux balades botaniques ou bien appris à préparer des cosmétiques et produits ménagers naturels... Les contes étaient aussi à l'honneur lors de cette journée avec « La Caravane passe... » et les conteuses de l'association Adélis.

Toutes les classes de l'école ont participées à cet évènement en exposant leurs productions. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui de près ou de loin se sont impliquées dans l'organisation de cette journée, et plus particulièrement les équipes de bénévoles qui nous soutiennent au quotidien.

Enfin, un grand bravo à Sandrine, notre talentueuse bibliothécaire, pour son investissement dans la réussite de ce projet.



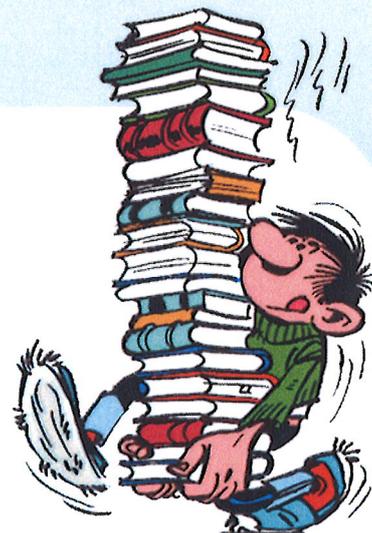
HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE POUR LA PERIODE ESTIVALE :
Du Lundi 10 Juillet au Samedi 2 Septembre

Lundi : 10h00 - 12h00

Mardi : 15h30 - 17h30

Mercredi : 15h00 - 18h00

Samedi : 10h00 - 12h00



L'été approche, venez remplir vos sacs à dos, sacs de plage et autres avec les derniers livres que l'équipe de la bibliothèque a sélectionné pour vous !!!!

Vous préférez vous détendre en écoutant de la musique ??? Nous avons aussi pensé à vous...

Venez faire un tour à la bibliothèque... vous trouverez sûrement votre bonheur !!!

Projet « Maillons tout »

Cette année, la commune de Roybon participera à la manifestation organisée par Bièvre Isère Communauté.

Un peu partout sur le territoire vous pourrez retrouver des animations autour du thème de « la rencontre » entre les mois de Juin et Septembre.



Un objet est le fil conducteur de ce projet, cette année il s'agit de la chaise. Afin de signaler notre appartenance à ce programme, des chaises décorées seront installées à divers endroits du village.

Si vous avez chez vous des vieilles chaises qui ne vous servent plus (même abimées) vous pouvez venir les déposer à la bibliothèque, elles retrouveront pour quelques temps une seconde jeunesse !!!!



Pour nous, la RENCONTRE , se traduira par un rendez-vous culinaire le Samedi 1er Juillet à 14h dans la cour de l'ancien collège pour un atelier cuisine du monde, au programme confection de pâtisseries orientales, asiatiques et portugaises. Inscriptions à la bibliothèque.

Et à 17h00 des contes sur le thème de la gourmandise avec la Compagnie des « Contes à tout va » .Tout public, entrée libre.





Le 7 juin, participez à la journée « village propre » !

En partenariat avec l'IME la municipalité organise une journée « village propre ». Il s'agit d'organiser un temps collectif pour agir concrètement en faveur de la propreté du village.

Ainsi les élus, les agents techniques et des jeunes de l'IME avec leurs éducateurs se retrouveront mercredi 7 juin à 14h sur la Place St Romme pour organiser des équipes de nettoyage qui « ratisseront » le village. A l'issue, nous organiserons un goûter dans la salle du conseil pour fêter ensemble cet effort collectif. Tous les habitants qui veulent participer à ce geste citoyen sont les bienvenus et sont appelés à rejoindre le rendez-vous Place St Romme.

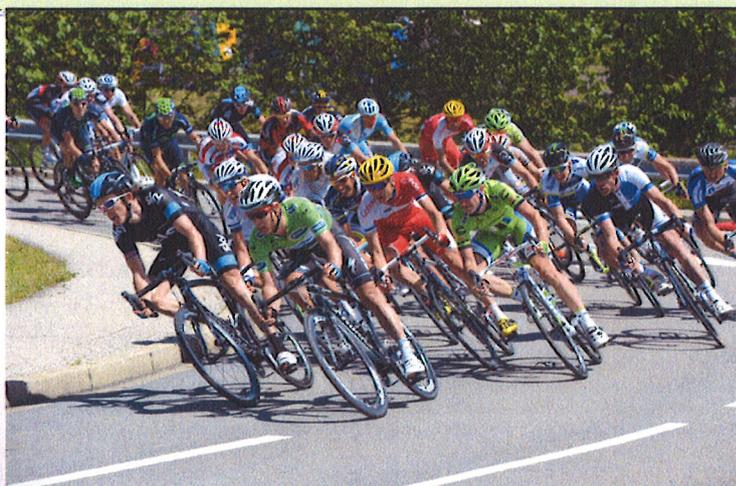
Le Critérium du Dauphiné à Roybon le 6 juin

La 69^{ème} édition du Critérium du Dauphiné passera par Roybon lors de la 3^{ème} étape, le mardi 6 juin.

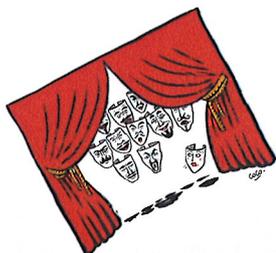
Entre 15h15 et 15h30, en fonction de la vitesse de l'épreuve, les cyclistes arriveront par la route du lac et fileront direction Varacieux en empruntant le carrefour près du Mélys.

Tous les habitants qui souhaiteront les encourager sont naturellement les bienvenus.

Les arrêtés nécessaires à l'interdiction de stationner et circuler momentanément vont être pris et un garde républicain sera présent au carrefour pour régler la circulation.



FORUM DES ASSOCIATIONS



Pour vous aider à trouver l'activité qu'il vous faut à la rentrée, la Mairie organise un

**Forum des Associations le samedi 9 Septembre 2017
à la salle des fêtes de 9h00 à 13h00**



C'est l'occasion pour les associations de la commune de faire la promotion de leurs activités, mais aussi d'organiser la prise d'inscriptions directement sur place.

Et pour les Roybonnais de tous âges de rencontrer sur un même site en une seule matinée toutes les associations sportives, culturelles et bien d'autres afin d'obtenir tous renseignements utiles sur les activités proposées.



ROYBON

14 Juillet 2017

La féerie du lac

une soirée inoubliable

Paëlla géante à partir de 19h

(réservation au 04-76-36-23-97)

Retraite aux flambeaux

22h Feu d'artifice

suivi d'un bal guinguette

au bord de l'eau

